



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/16
10 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

COOPERATION BILATERALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes suivantes de coopération bilatérale :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Appui additionnel pour une stratégie régionale pour 11 pays de l'article 5 dans le Pacifique	Australie
Plan de gestion de l'élimination finale de CFC au Burkina Faso (première tranche)	Canada
Préparation du projet d'un plan d'élimination national au Chili	Canada
Plan de gestion de l'élimination finale de substances du Groupe I de l'annexe A en Uruguay (première tranche)	Canada
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO en Éthiopie	France
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO en Ouganda	France
Prolongation du projet de renforcement des institutions en Angola (phase II)	Allemagne
Plan national d'élimination de la consommation de CFC visant le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : programme de travail 2007 en Inde	Allemagne
Transfert de technologie conduisant à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol dans toutes les autres activités horticole au Kenya (troisième tranche)	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination finale des CFC au Lesotho (troisième tranche)	Allemagne
Mise en œuvre d'un plan de gestion de l'élimination finale de SAO à l'île Maurice (troisième tranche)	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination finale de CFC en Namibie (deuxième tranche)	Allemagne
Plan national d'élimination de la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : programme de travail 2007 en Inde	Suisse

Note sur l'organisation du document

1. Le présent document fournit une évaluation visant à déterminer si les demandes des agences bilatérales sont admissibles par rapport au niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour l'année 2006. Le document fait également référence à d'autres documents de réunion susceptibles de contenir une discussion sur la demande bilatérale. Les documents recoupés sont traités dans d'autres points de l'ordre du jour.

2. Cinq demandes de financement sont traitées dans le présent document; toutes ces demandes à l'exception de la demande de préparation de projet de l'Éthiopie sont recommandées pour approbation globale. Il s'agit des projets intitulés :

- Appui additionnel pour une stratégie régionale pour 11 pays visés à l'article 5 dans le Pacifique (Australie)
- Préparation du projet d'un plan d'élimination national au Chili (Canada)
- Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO en Éthiopie (France)
- Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO en Ouganda (France)
- Prolongation du projet de renforcement institutionnel en Angola (phase II) (Allemagne)

3. Toutes les demandes bilatérales, à l'exception de celles de l'Allemagne, rentrent dans les limites de l'allocation de 20 pour cent des contributions bilatérales pour l'année 2006. L'Allemagne a déjà obtenu l'approbation pour les tranches annuelles des accords pluriannuels dont l'allocation pour 2006 et une partie de l'allocation de 2007 ont été entièrement utilisées. A sa 48^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'informer la Réunion des Parties qu'en raison de ces approbations, l'Allemagne avait dépassé les 20 pour cent de sa contribution pour 2006 (décision 48/19 (b)). A sa 49^e réunion, le Comité exécutif a décidé de continuer à informer la Réunion des Parties des cas où la coopération bilatérale dépassait 20 pour cent de la contribution de 2006 pour la période courante de réapprovisionnement du Fonds, en particulier lorsqu'il s'agissait d'engagements pris à l'égard des accords pluriannuels existants (décision 49/19 a)).

Introduction

4. Le Secrétariat a reçu au total treize demandes de coopération bilatérale totalisant 1 871 210 \$US (y compris les accords pluriannuels) pour approbation par le Comité exécutif à sa 50^e réunion. Le présent document contient, par agence bilatérale, les projets déposés devant le Comité exécutif pour examen.

5. Le tableau 1 présente un résumé de la valeur et du nombre de demandes, par agence bilatérale.

Tableau 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE,
PAR AGENCE BILATÉRALE (incluant les frais d'agence)**

Agence bilatérale	Montant total demandé (\$US)	Nombre de projets
Australie	129 950	1
Canada	326 005	3
France	67 800	2
Allemagne	943 887	6
Suisse	414 868	1
TOTAL	1 882 510	13

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE

Introduction

6. Le Tableau 2 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale de l'Australie. La valeur de cette demande n'excède pas 20 pour cent de la contribution de l'Australie pour l'année 2006 (532 028 \$US).

Tableau 2

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Appui additionnel pour une stratégie régionale pour 11 pays visés à l'article 5 dans le Pacifique	Région : Asie et Pacifique	115 000	115 000
Frais d'agence		14 950	14 950
TOTAL		129 950	129 950

REGION : Asie et Pacifique : Appui additionnel pour une stratégie nationale pour 11 pays visés à l'article 5 (115 000 \$US)

Description du projet

7. Au nom de 11 pays des îles du Pacifique, le gouvernement de l'Australie a soumis une proposition d'appui additionnel en vue d'achever la mise en œuvre de la stratégie régionale de conformité des pays insulaires du Pacifique au Protocole de Montréal au montant total de 115,000 \$US, plus les frais d'agence de 14 950 \$US pour une période d'un an seulement.

8. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des pays insulaires du Pacifique de se conformer de façon durable au Protocole de Montréal (Stratégie des PIP) en fournissant une assistance régionale par le biais du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (SPREP) qui assurera la coordination entre les pays afin de garantir le bon fonctionnement de l'infrastructure nationale nécessaire pour réaliser l'élimination des SAO dans ces pays.

9. Le gouvernement de l'Australie soumet ce projet en vue d'aider ces pays à satisfaire à leurs obligations d'élimination au titre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique.

Observations du Secrétariat

10. La stratégie régionale de conformité au Protocole de Montréal ou Stratégie des pays insulaires du Pacifique a été approuvée par le Comité exécutif à sa 36^e réunion (décision 36/27) et élargie à la 44^e réunion à trois autres pays pour inclure une totalité de 11 pays insulaires du Pacifique.

11. A sa 49^e réunion, le Comité exécutif a approuvé, à titre exceptionnel, un financement d'un an pour la prolongation des projets de renforcement des institutions dans cinq pays faisant partie de la stratégie des pays insulaires du Pacifique et a demandé au PNUE et à l'Australie, le cas échéant, « de présenter, pas plus tard qu'à la 51^e réunion, les documents suivants : i) un rapport complet sur la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique jusqu'à présent couvrant tous les pays concernés; et ii) une proposition intégrée avec les détails d'une offre potentielle d'assistance à tous les pays couverts par la stratégie des pays insulaires du Pacifique dans le cadre du Fonds multilatéral, incluant tous les projets de renforcement des institutions à la lumière des décisions et des lignes directrices pertinentes du Comité exécutif. La proposition devrait aussi inclure d'autres projets qui pourraient être présentés dans le cadre de l'assistance bilatérale » (décision 49/22).

12. Le PNUE et l'Australie ont présenté au Secrétariat un rapport fournissant des précisions complètes sur l'état actuel de la mise en œuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique et soulignant notamment les problèmes suivants :

a) La majorité des pays de la région possèdent déjà un projet de législation; cependant les progrès réalisés dans l'application des règlements visant à assurer la viabilité de l'élimination ont été plus lents que prévu en raison d'un manque général de capacité aggravé par des circonstances nationales spécifiques.

b) Vu que les pays insulaires du Pacifique sont dispersés sur une vaste superficie et que les distances entre les îles sont considérables, le personnel du PNUE et du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement ne dispose que de ressources très limitées pour visiter les pays qui se heurtent à des difficultés ou des retards imprévus et leur fournir un soutien.

c) Il est clair que la stratégie a sous-estimé le temps et le travail nécessaires à la mise en œuvre des activités d'élimination, en particulier la mise en place de mesures législatives. Ceci a eu des répercussions sur le soutien nécessaire pour que le personnel du NCC continue à maintenir le profil pour la mise en place d'une réglementation des SAO, et pour les coûts des projets.

13. Le Secrétariat a exprimé ses remerciements à l'Australie et au PNUE pour ce rapport très exhaustif et utile. Il soulignait les difficultés rencontrées par les pays du Pacifique pour satisfaire à leurs obligations concernant les mesures de contrôle dans le cadre du Protocole de Montréal. En concertation avec l'Australie, le Secrétariat a demandé à l'Australie des précisions sur comment cette assistance, qui prendrait la forme d'effectifs supplémentaires au sein du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, donnerait aux pays l'impulsion nécessaire alors que des activités semblables avaient déjà été entreprises auparavant. L'Australie a précisé qu'un responsable permanent supplémentaire au sein du SPREP permettrait de faire un plus grand nombre de visites aux pays et de leur fournir une assistance directe.

14. Le Secrétariat a réitéré qu'il était nécessaire que le projet examine une approche plus pratique pour les pays insulaires du Pacifique dans une perspective régionale, notamment dans les domaines du commerce et de la promotion active de l'emploi de produits de substitution. A

l'issue d'autres discussions, l'Australie a décidé d'inclure des éléments de ceux-ci dans les activités du projet.

Recommandations du Secrétariat

15. Sur la base des observations susmentionnées, le Secrétariat recommande au Comité exécutif d'approuver ce projet à un niveau de financement de 115 000 \$US pour un an seulement.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Introduction

16. Le tableau 3 présente un résumé des demandes de coopération bilatérale du Canada. La valeur de ces demandes, plus les 33 900 \$US approuvés à la 48^e réunion et les 47 460 \$US approuvés à la 49^e réunion, ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution du Canada pour 2006 (940 073 \$US).

Tableau 3

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan de gestion de l'élimination finale de CFC (première tranche)	Burkina Faso	98 500	1)
Préparation du projet d'un plan national d'élimination	Chili	30 000	30 000
Plan de gestion de l'élimination finale des substances du Groupe I de l'annexe A (première tranche)	Uruguay	160 000	2)
Frais d'agence		37 505	3 900
TOTAL		326 005	33 900

1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/26

2) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/51

BURKINA FASO : Plan de gestion de l'élimination finale de CFC (première tranche) (98 500 \$US)

17. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/26.

CHILI : Préparation du projet d'un plan national d'élimination (30 000 \$US)

Description du projet

18. Au nom du gouvernement du Chili, le Canada a soumis au Comité exécutif pour examen à sa cinquantième réunion, une demande de financement pour la préparation d'un plan national d'élimination de CFC. La préparation de ce plan sera axée sur la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et fera suite aux progrès réalisés dans le cadre du PGF du Chili.

Observations du Secrétariat

19. Le Secrétariat a noté que la consommation de CFC de 2005 du Chili déclarée au titre de l'article 7 était de 230,78 tonnes PAO, ce qui est déjà bien au-dessous de 50 pour cent de sa consommation de référence de 828,73 tonnes PAO. Le PGF du Chili a été approuvé à la 35^e réunion, pour mise en œuvre conjointe par le Canada et le PNUE. A compter de décembre 2005, les activités dans le cadre du PGF sont encore en cours d'après les rapports périodiques soumis par les deux agences. La législation du Chili n'a été adoptée qu'en janvier 2006.

Recommandations du Secrétariat

20. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la demande de préparation du projet au niveau de financement indiqué dans le tableau 3 ci-dessus, à condition que la lettre d'approbation du gouvernement du Chili soit reçue au moment de l'examen par le Comité exécutif.

URUGUAY : **Plan de gestion de l'élimination finale des substances du Groupe I de l'annexe a (première tranche) (160 000 \$US)**

21. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/51.

DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Introduction

22. Le tableau 4 présente un résumé des demandes de coopération bilatérale de la France. La valeur de ces demandes, plus les 406 800 \$US approuvés à la 48^e réunion et les 641 500 \$US approuvés à la 49^e réunion, ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la France pour 2006 (2 015 159 \$US).

Tableau 4

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale de SAO	Éthiopie	30 000	En attente
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale de SAO	Ouganda	30 000	30 000
Frais d'agence		7 800	3 900
TOTAL		67 800	En attente

ÉTHIOPIE : Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale de SAO (30 000 \$US)

Description du projet

23. Au nom du gouvernement de l'Éthiopie, le gouvernement de la France a soumis, pour examen par le Comité exécutif à sa 50^e réunion, une demande de financement pur la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour l'Éthiopie. La demande avait été soumise conformément à la décision 45/54 (sur le PGEF pour les pays à faible volume de consommation).

Observations du Secrétariat

24. Le Secrétariat a noté que la consommation de CFC de 2005 de 15 tonnes PAO déclarée par le gouvernement de l'Éthiopie au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal était déjà inférieure à la consommation maximum autorisée de 16,92 tonnes pour cette année.

25. Lors de son examen de la proposition, le Secrétariat a noté avec préoccupation que le gouvernement de l'Éthiopie n'avait pas encore approuvé de réglementation des SAO qui permettrait l'entre en vigueur de contrôles stricts des importations de SAO. A cet égard, le Secrétariat a été informé que le projet de règlement était à un stade avancé et que le pays s'employait à approuver sa loi sur l'environnement en vertu de laquelle le règlement des SAO

serait approuvé. Le retard de l'approbation de la loi sur l'environnement avait retardé l'approbation du règlement des SAO.

26. Le Secrétariat a noté également que l'Éthiopie faisait partie des quelques pays visés à l'article 5 qui n'avaient pas ratifié les amendements au Protocole de Montréal. Dans sa décision 40/35, le Comité exécutif a décidé « de demander aux Parties de produire un document officiel et écrit par lequel elles s'engagent à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal préalablement à l'approbation du financement de leurs projets ». Cependant, au moment de la préparation du présent document, la lettre pertinente du gouvernement de l'Éthiopie n'avait pas encore été reçue.

Recommandation du Secrétariat

27. En attente de la soumission de la lettre du gouvernement de l'Éthiopie par laquelle elle s'engage à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole de Montréal.

UGANDA : **Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO (30 000 \$US)**

Description du projet

28. Au nom du gouvernement de l'Ouganda, le gouvernement de la France a soumis, pour examen par le Comité exécutif à sa 50^e réunion, une demande de financement de la préparation d'un PGEF pour l'Ouganda. La demande avait été soumise conformément à la décision 45/54 (sur le PGEF pour les pays à faible volume de consommation).

Observations du Secrétariat

29. Le Secrétariat a noté que la consommation de CFC de 2005 déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal, qui est de 0,23 tonnes PAO, est déjà inférieure au niveau maximum autorisé pour 2007 de 1,926 tonnes PAO. Le niveau de référence pour la conformité est de 12,843 tonnes PAO.

Recommandation du Secrétariat

30. Le Secrétariat du Fonds a recommandé l'approbation globale de la demande de préparation du projet au niveau de financement indiqué au tableau 4 ci-dessus.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

31. Le tableau 5 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. L'Allemagne a soumis six projets d'un montant total de 943 887 \$US (y compris les frais d'appui d'agence) à cette réunion, pour approbation par le Comité exécutif. Comme il a été mentionné plus haut, l'Allemagne a déjà utilisé la totalité de ses 20 pour cent de l'allocation bilatérale pour 2006 (2 894 744 \$US). 946 611 \$US lui ont été alloués pour la coopération bilatérale au titre de l'année 2007. Le montant demandé (357 500 \$US), plus les 946 611 \$US déjà alloués pour 2007 ne dépassent pas 20 pour cent des contributions de l'Allemagne pour l'année 2007.

Tableau 5

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Prolongation du projet de renforcement des institutions (phase II)	Angola	134 400	134 400
Plan national d'élimination de la consommation de CFC visant le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : programme de travail 2007	Inde	436 200	1)
Transfert de technologie conduisant à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol dans toutes les autres activités horticoles (troisième tranche)	Kenya	114 898	2)
Plan de gestion de l'élimination finale de CFC (troisième tranche)	Lesotho	17 300	3)
Mise en œuvre d'un plan de gestion de l'élimination finale de SAO (troisième tranche)	Maurice	40 000	4)
Plan de gestion de l'élimination finale de CFC (deuxième tranche)	Namibie	92 500	5)
Frais d'agence		108 589	17 472
TOTAL		943 887	151 420

1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/33

2) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/36

3) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/39

4) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/41

5) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/44

Recommandation du Secrétariat

32. En vertu de la décision 49/19 a), le Comité exécutif pourra souhaiter informer les Parties du niveau des contributions bilatérales allouées à la contribution de l'Allemagne pour l'année 2007 au cours de l'année 2006.

ANGOLA : **Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase II)**
(134 000 \$US)

Description du projet

33. La description du projet de renforcement des institutions du pays susmentionné est présentée à l'annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat

34. A l'exception des CFC, l'Angola ne consomme aucune autre SAO actuellement contrôlée au titre du Protocole. Sa consommation de référence de CFC est de 114, 82 et sa consommation déclarée pour 2005 était de 52 tonnes PAO. L'Angola est donc conforme à la réduction de 50 pour cent de la consommation de CFC pour 2005. Le pays a consommé environ 7 tonnes PAO de HCFC dans le secteur de la réfrigération.

Recommandation du Secrétariat

35. Le Secrétariat du Fonds a recommandé l'approbation globale du projet susmentionné au niveau de financement indiqué dans le tableau 5. Le Comité exécutif pourra souhaiter faire part au pays ci-dessus des observations qui figurent à l'annexe II du présent document.

INDE : **Plan national d'élimination de la consommation de CFC visant le**
secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : programme
de travail 2007 (346 200 \$US)

36. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/33.

KENYA : **Transfert de technologie conduisant à l'élimination du bromure de**
méthyle dans la fumigation du sol dans toutes les autres activités
horticoles (troisième tranche) (114 898 \$US)

37. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/36.

LESOTHO : **Plan de gestion de l'élimination finale de CFC (troisième tranche)**
(17 300 \$US)

38. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/39.

MAURICE : **Mise en œuvre d'un plan de gestion de l'élimination finale de SAO
(troisième tranche) (40 000 \$US)**

39. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/41.

NAMIBIE : **Plan de gestion de l'élimination finale de CFC (deuxième tranche)
(92 500 \$US)**

40. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/44.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA SUISSE

Introduction

41. Le Tableau 6 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale de la Suisse. La valeur de cette demande ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de la Suisse pour 2006 (400 024 \$US).

Tableau 6

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE LA SUISSE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan national d'élimination de la consommation de CFC visant le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : programme de travail 2007	Inde	367 140	1)
Frais d'agence		47 728	
TOTAL		414 868	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/33

INDE: Plan national d'élimination de la consommation de CFC visant le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : programme de travail 2007 (367 140 \$US)

42. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/33.

Annexe II

VUES EXPRIMEES PAR LE COMITE EXECUTIF SUR RENOUVELLEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOU MIS A LA 50E REUNION

Angola

« Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec une demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour l'Angola et constate avec satisfaction que les données de consommation de SAO de 2005 déclarées au Secrétariat de l'Ozone indiquaient des niveaux de consommation inférieurs à la consommation maximale autorisée en 2005. Dans sa soumission, l'Angola a fait état d'un certain nombre d'initiatives visant à faciliter et promouvoir l'élimination de la consommation de CFC en Angola, notamment la restructuration ministérielle destinée à bien intégrer l'UNO dans l'appareil gouvernemental pour accroître son efficacité, la sensibilisation du public aux questions relatives à l'ozone au moyen d'ateliers et de présentations aux niveaux national et provincial et la préparation d'un projet de législation qui devrait entrer en vigueur en 2007 afin de permettre la mise en œuvre effective du PGF approuvé. Le gouvernement de l'Angola a fait savoir que, pendant les deux prochaines années, il poursuivra la mise en œuvre du PGF avec la formation des douaniers, la mise en œuvre des programmes d'incitation et de récupération et de recyclage et l'organisation de groupes de soutien. Le Comité exécutif apprécie grandement les efforts déployés par l'Angola pour réduire sa consommation de CFC et espère que les activités prévues seront couronnées de succès et accéléreront l'élimination complète de la consommation de CFC du pays.»